MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2419 **1er octobre 2013**

SOMMAIRE

Adeo Management S.A. 116069
Advanced Financial Services S.A. 116066
Aérienne S.A. 116069
AES Principal Fund SICAV-SIF 116103
Afriport S.A. 116069
Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l. 116066
Ahhadirect S.A. 116104
Airrest S.A. 116103
AK Conseil & Stratégie 116104
Aldo Holdings S.à r.l. 116067
Alpha Industrial Holding S.à r.l. 116067
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l. 116067
Amery Investments S.à r.l. 116104
Amundi Interinvest 116104
ANS Europe (Lux) S.à r.l. 116068
Arenal S.à r.l. 116068
Ascania I S. à r. l. 116112
Ascania I Trading S. à r.l. 116112
August Brazil Holding Company 116068
August Lux Holding Company 116068
August LuxUK Holding Company 116068
Bank Capital Opportunity Feeder Fund 116104
Bohrer Design S.à r.l. 116066
Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l. 116101
Colonnade Holdco n°12 S.à r.l. 116101
Context Immo, S.à r.l. 116102
Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. 116073
KWI-Global S.A. 116103
Kydee S.A. 116102
Laguna Life Holdings S.à r.l. 116103
La Licorne S.A. 116071
Larchmont S. à r.l. 116071
LBBW Immobilien Luxembourg S.A. 116071
LB Dame LP S.à r.l. 116070
LB Dame S.à r.l. 116070
LEKA Pneus S.à r.l. 116072
Letty 116102
L.G.C. - Location Génie Civil S.A. 116102
Limited Edition S.à r.l. 116072
Linger-Immo S.A. 116072
Litsea S.à r.l. 116072
L.K Promotions S.A. 116103
Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l. 116073
Lrlux 116070
Lusana Participations S.A. 116071
Lusana Participations S.A. 116069
Luxair Commuter & Cie S.e.n.c. 116073
Luxair Commuter S.A. 116073
LUXAIR COMMUTER S.A. & Cie II S.e.N.C. 116073
Luxembourg Visit Tours S.àr.l. 116071
Marmarapark S.à r.l. 116072
Parques Luxco S.à r.l. 116105
Rainbow Strategies S.A. 116101
Real Estate Opportunities 2 Investments S.à r.l. 116093
Realfund 116100
RV S.A. 116092
Sagasta Corporate Finance S.à r.l. 116077
Société Générale Financing and Distribution 116093
Sword Technologies S.A. 116092
Valianna S.A. 116067

Advanced Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.450.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013114383/13.

(130139088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.490.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l.

Référence de publication: 2013114385/10.

(130139853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Bohrer Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 109.633.

—

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Uwe Bohrer, Diplom-Designer, geboren in Saarlouis, am 6. Januar 1973, wohnhaft zu D-66793 Saarwellingen OT Schwarzenholz, 1-3, Kunzenmühle,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „BOHRER DESIGN, S.à r.l.", mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 26. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 1348 vom 8. Dezember 2005.

Der Erschienene ersuchte den Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach zu verlegen.

Artikel zwei der Satzung wird dementsprechend wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Sandweiler.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. BOHRER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35793. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 12. August 2013.

Référence de publication: 2013114468/31.

(130139682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aldo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.749.

—

L'extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 août 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 5 Août 2013.

- Est nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 5 Août 2013:

* Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Acchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013114386/16.

(130139619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.732.

—

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114387/10.

(130139878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2013.

Référence de publication: 2013114388/10.

(130139492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

—

EXTRAIT

Suite à un déménagement, l'adresse de

- Dominique RANSQUIN, Adrmnistateur et Président du Conseil d'Administration de la société susmentionnée, a été transférée du 163, rue du Kiem L- 8030 Strassen au 34, Scheuerberg à L-5422 Erpeldange/Bous.

- Christophe BLONDEAU, Administrateur de la société susmentionnée a été transférée du 163, rue du Kiem L- 8030 Strassen au 46, Route de Luxembourg à L-7240 Bereldange.

- Romain THILLENS, Administrateur de la société susmentionnée a été transférée du 50, Val Fleuri L- 1526 Luxembourg au 46, Route de Luxembourg à L-7240 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour VALIANNA S.A.

Référence de publication: 2013115170/18.

(130139902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Arenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.932.

—

En date du 31 juillet 2013 Akuo Energy International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B176505, a acquis l'entièreté du capital social de la Société et est donc à présent associé unique de la Société.

Pour Akuo Energy International

Référence de publication: 2013114395/12.

(130138961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

August Brazil Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.084.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013114398/10.

(130138908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

August Lux Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.704.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013114399/10.

(130139142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

August LuxUK Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.757.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013114400/10.

(130139141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

ANS Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.297.

—

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 13 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 juillet 2013, sous la référence L130108115 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114422/12.

(130139906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Adeo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 74.223.

—

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013114406/10.

(130139441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.430.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AERIENNE S.A.

Référence de publication: 2013114407/10.

(130139594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114410/10.

(130139321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Lusana Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.484.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2013

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A, Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme
LUSANA PARTICIPATIONS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013114853/24.

(130139220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

—

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 28 juin 2013

1. Avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Jeffrey FITTS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Jonas STIKLORIUS, Vice-Président, né à Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 17 février 1972, demeurant professionnellement à NY, 10020 New York (Etats-Unis d'Amérique), 1271, Avenue of the Americas, 39 ème étage, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'au 16 octobre 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Daniel EHRMANN, gérant de catégorie A
- Monsieur Gautier BEURNIER, gérant de catégorie A
- Monsieur Jonas STIKLORIUS, gérant de catégorie B

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LB Dame LP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013114839/20.

(130139748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 28 juin 2013

1. Avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Jeffrey FITTS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Jonas STIKLORIUS, Vice-Président, né à Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 17 février 1972, demeurant professionnellement à NY, 10020 New York (Etats-Unis d'Amérique), 1271, Avenue of the Americas, 39ème! étage, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'au 16 octobre 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Daniel EHRMANN, gérant de catégorie A
- Monsieur Gautier BEURNIER, gérant de catégorie A
- Monsieur Jonas STIKLORIUS, gérant de catégorie B

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LB Dame S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013114840/20.

(130139735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Lrlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 160.219.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 3 juillet 2013 que la société Réviconsult S.à r.l. a été réélue, en tant que commissaire et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114851/14.

(130138945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg Visit Tours S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 146.041.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114835/9.

(130139489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

La Licorne S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.670.

—

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme LA LICORNE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62670, avec effet immédiat en date du 8 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour extrait Conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2013114837/13.

(130139459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Larchmont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.410.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.881.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114838/10.

(130139362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114841/10.

(130139072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Lusana Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.484.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUSANA PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013114852/12.

(130139194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

LEKA Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 137.504.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114842/9.

(130139099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Limited Edition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 29B, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 135.558.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114845/9.

(130138916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Linger-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.625.

—

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

Référence de publication: 2013114846/10.

(130139697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Litsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.374.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114847/10.

(130139169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

—

Suite au décès de Monsieur Arngolt Bekker, en date du 10 avril 2013, et conformément à son testament et au droit des successions applicables en l'espèce, les 20 parts sociales qu'il détenait dans la Société, sont maintenant la propriété de Madame Valeria Bekker. Il convient donc de noter les nouvelles parts sociales de Madame Bekker comme suit:

- Madame Valerie Bekker détient désormais 40 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marmarapark S.àr.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013114865/16.

(130138635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.549.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOUIS VUITTON LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2013114849/10.

(130138963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Luxair Commuter & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.402.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114855/9.

(130139888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Luxair Commuter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.745.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114856/9.

(130139865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

LUXAIR COMMUTER S.A. & Cie II S.e.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.176.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114857/9.

(130139908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.435.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.143,

here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on July 18 th , 2013 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated February 17 th , 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 of May 15 th , 2006, and which Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 25 th , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1190 on May 21 st , 2013 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.435.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of seventy thousand five hundred euro (EUR 70,500),

so as to raise it from its current amount of twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to thirteen thousand euro (EUR 13,000) divided into one hundred and thirty (130) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-nine (129) shares, to one hundred and thirty (130) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of seventy thousand six hundred euro (EUR 70,600);

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100),

in order to raise it from its current amount of twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

to thirteen thousand euro (EUR 13,000) divided into one hundred and thirty (130) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

by the issuance of one (1) new share with a par value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of seventy thousand five hundred euro (EUR 70,500).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of an amount of seventy thousand five hundred euro (EUR 70,500) has been fully paid by Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.,

so that the total amount of seventy thousand six hundred euro (EUR 70,600) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson European Retail Property Fund Management S.á r.l. holds all the one hundred and thirty (130) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000) divided into one hundred and thirty (130) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 2,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.143,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 18 juillet 2013 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. (la «Société»), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 du 15 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 25 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1190 du 21 mai 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.435.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante-dix mille cinq cents euros (70.500.- EUR),

afin de le porter de son capital actuel de douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR), divisé en cent vingt-neuf (129) part sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), à un montant de treize mille euros (13.000.- EUR) divisé en cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cent vingt-neuf (129) à cent trente (130) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les même droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par l'Associé Unique et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de soixante-dix mille six cents euros (70.600.- EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (100.- EUR),

afin de le porter de son montant actuel de douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR) représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR),

à treize mille euros (13.000.- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune,

par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), et le paiement d'une prime d'émission de soixante-dix mille cinq cents euros (70.500.- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission de soixante-dix mille cinq cents euros (70.500.- EUR) a été payée par Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.,

de sorte que la somme totale de soixante-dix mille six cents euros (70.600.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., détient cent trente (130) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille euros (13.000.- EUR) divisé en cent trente (130) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2013. LAC/2013/35543. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116101/179.

(130141276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sagasta Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.469.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily absent.

There appeared:

Roots Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 174.483, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by Mrs Marie KAISER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 3 rd July 2013.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is formed a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Sagasta Corporate Finance S.à r.l." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, mutual funds, derivative financial instruments, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitisation Law, and in favor of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

3.4 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B. Share capital - Shares - Register of Shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

Issued share capital.

5.1. The Company's issued share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) consisting of one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

Art. 7. Compartments.

7.1 The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution creating such Compartment, contain a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution, including against any third party.

7.2 As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3 Unless otherwise provided for in the resolution having created such Compartment, no resolution may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors or creditors whose rights relate to such Compartment, without the prior approval of all investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision taken in breach of this provision shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain classes of shares.

7.6 Fees, costs, expenses and other obligations of the Company incurred on behalf of the Company will be general duties of the Company and will not be paid through the assets of a particular Compartment. In the event the fees, costs, expenses and other obligations mentioned above cannot be funded otherwise, they shall be payable equally by existing Compartments in the Company during the period to which the fees relate (the "Billing Period"), except that for Compartments which have been existing for less time than the entire Billing Period, the portion of overhead costs charged to a Compartment shall be reduced pro rata temporis and the difference between the total overhead charged to a Compartment and the reduced pro rata temporis amount will be equally allocated to the other Compartments that have existed for the entire Billing Period.

7.7 Fees, costs, expenses and other obligations incurred on behalf of a specific Compartment shall be borne by such Compartment only.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Inter vivos, the shares may only be transferred to among shareholders or to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9.2 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

9.3 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Bonds, notes and other debt instruments

Art. 10. Registered or bearer form. The Company may issue debt securities under registered or bearer form. The debt securities, if issued under registered form, may not be exchanged or converted into bearer form.

D. General meeting of Shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

11.3 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

11.4 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 12. Convening general meetings of shareholders.

12.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

12.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.

13.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

13.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

13.4 Vote

13.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

13.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

13.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

13.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

13.8 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 15. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 16. Amendment of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

E. Management

Art. 17. Powers of the Board of Managers.

17.1 The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of three (3) classes of managers: the "Class A Manager", the "Class B Manager" and the "Class C Manager(s)" (the managers being individually referred to as a "Manager" and collectively as the "Managers").

17.2 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Managers.

17.3 The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, in compliance with article 21.6 of these articles of association. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

17.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Board of Managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Managers. Such people may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

17.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 18. Election and removal of managers and term of the office.

18.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

18.2 Any Manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Vacancy in the office of a manager.

19.1 If a vacancy in the office of a member of the Board of Managers because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

19.2 If, in case of plurality of Managers, the total number of members of the Board of Managers falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.4 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 20. Convening meetings of the Board of Managers.

20.1 The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) Managers at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

20.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each Manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board of Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 21. Conduct of meetings of the Board of Managers.

21.1 The Board of Managers shall choose at all times a Class C Manager to serve as chairman. If the chairman is unable to be present at a board meeting, his place will be taken by one of the other Managers present at the meeting and designated to that effect by the Board of Managers. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and shareholders.

21.2 Quorum

The Board of Managers can act and deliberate validly only if at least (i) one (1) Class A Manager, (ii) one (1) Class B Manager and (iii) one (1) Class C Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

21.3 Vote

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that such majority must include both the Class A Manager and the Class B Manager. Notwithstanding the foregoing two sentences, any decision or action in respect of the Advisor (including in respect of the Advisory Agreement) shall require the approval of only a majority of the Class A Manager and the Class C Managers, and shall not require the consent or approval of the Class B Manager.

21.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing any other Manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any Manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

21.5 Any Manager who participates in a meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Board of Managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.6 The Board of Managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all Managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.7 Save as otherwise provided by law, any Manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board of Managers which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of Managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant Manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

Art. 22. Minutes of meetings of the Board of Managers.

22.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, or in his absence by the chairman pro tempore, or by any two (2) Managers.

22.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Board of Managers, by any two of its Managers.

Art. 23. Dealings with third parties.

23.1 The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of at least one (1) Class A Manager or one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or (ii) by the joint signatures or the sole

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

23.2 Notwithstanding Clause 23.1 above, the conversion into equity of any convertible securities that may be issued from time to time by the Company, may only be decided by the joint signature of at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.

23.3 The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 24. Advisor. It is understood that the Company may from time to time enter into advisory agreement (the "Advisory Agreement") with one or several investment advisor(s) (the "Advisor"). The Board of Managers will have a discretionary right to approve or reject any such recommendations or advice from the Advisor and/or approve any transaction for execution, except that the Advisory may, on a day-to-day basis and subject to specific thresholds and parameters to be further defined in such Advisory Agreement and subject at all times to the overall control of the Board of Managers, have the power to take certain decisions with respect to the investments without the prior consent of the Board of Managers.

The Board of Managers of the Company may also delegate to the Advisor certain additional day-to-day responsibilities.

The Advisor shall not take an active part in the management of the Company and have no competence in this regard. More particularly, the Advisor shall have no power to bind the Company towards third parties, except as specifically so authorized in any applicable Advisory Agreement.

Art. 25. Important decisions - Deadlock. The following "Important Decisions" shall require the prior unanimous approval of all Managers, and only to the extent required by applicable law, the shareholders.

The Important Decisions are, with respect to the Company, the following (including the proposing by any member of the Board of Managers of the following):

(i) any decision to be taken by the Company with regard to a purchase of any investment;

(ii) the disposition of any investment by the Company unless the terms upon which a disposition may be effected without the consent of any Manager or shareholder have been previously agreed among the Board of Managers and the Advisor with respect to such investment;

(iii) any decision to be taken by the Company with regard to a change of the investment objectives;

(iv) the admission of an entity or a person as a manager or shareholder of the Company, except with respect to transferees of shares explicitly permitted by these articles of association;

(v) any act or decision made by or on behalf of the Company derogating to these articles of association;

(vi) any amendment to the governing documentation of the Company, including, for the avoidance of doubt, these articles of association;

(vii) the entering into, or amending of, any Advisory Agreement with any Advisor, changing the capital structure of the Company (except as contemplated by Article 5.2) including any decision relating to (i) the issuance of shares, warrants, rights or other securities or interests in the Company and (ii) the assets of the Company;

(viii) any borrowing made by the Company within the limits of the Securitisation Law;

(ix) the liquidation or winding up of the Company; and

(x) acquiring, pledging or disposing of any assets or shares of the Company.

Should (i) the shareholders at two (2) successive general meetings not be able to achieve a decision to be taken by the shareholders or (ii) the Board of Managers at two (2) successive board meetings not be able to achieve a decision on any Important Decision to be taken by the Board of Managers, either shareholder may organize a meeting between the respective authorized representatives of the Shareholders in order to review and discuss all outstanding issues. The shareholders shall use their best efforts to resolve any such deadlock situation. In addition, either shareholder may also elect to convene a third party which shall act as third-party negotiator to help resolve the deadlock situation.

F. Supervision

Art. 26. Independent Auditor(s). The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the Board of Managers and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 27. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 28. Profits.

28.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

loss accounts in accordance with the Companies Law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

28.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

28.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

28.4 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the Board of Managers shall determine from time to time.

Art. 29. Interim dividends - Share premium.

29.1 Under the terms and conditions provided by law, the Board of Managers may proceed to the payment of interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Companies Law or these articles of association do not allow to be distributed.

29.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the Managers, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

H. Liquidation and Termination Date

Art. 30. Termination Date. If, on January 1, 2018 (the "Termination Date"), the Company holds any unrealized investments, the interest of the shareholder in the Company (and, indirectly, in the investments) (the "Remaining Interest") shall be subject to the following disposition mechanic, provided that the Advisor may, with the consent of the shareholder, extend the Termination Date to such later date as may be agreed between them, and the following disposition mechanic shall commence as of such later date.

Within fifteen (15) days of the Termination Date, the Company shall (at the expense of the Company) obtain a valuation of the Remaining Interest performed by an independent third-party valuation agent reasonably acceptable to the shareholders. Within forty-five (45) days of the Termination Date, the Company shall commence an orderly liquidation of its assets that must be completed by no later than six (6) months after the Termination Date (the "Final Liquidation Date"). The Advisor shall use reasonable best efforts to cause such liquidation to be effected in such agreed time period.

Art. 31. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 9 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation and its securities redeemed by a decision of the Board of Managers.

Art. 32. Liquidation of the Company.

32.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

32.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

I. Governing law

Art. 33. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitory dispositions

The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The one hundred twenty-five (125) shares are subscribed as follows:

Roots Luxembourg S.à r.l., prenamed, represented as stated above, subscribes for one hundred and twenty five (125) shares, representing the share capital, resulting in a total payment of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The formation and preliminary expenses of the Company, amount to approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

General Meeting of Shareholders

The above-named company, representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Tom Larkin, born in New Jersey (USA), on February 21 st 1964, Director, professionally residing at 399 Park Avenue, 6 th Floor, New York 10022 (USA), as Class A Manager;

(ii) Andrew Newton, born in Brantford (Canada), on May 9 th 1972, Director, professionally residing at rua Calçada da Estrela, 20, 3° esq. 1200-664, Lisbon (Portugal), as the Class B Manager;

(iii) Ramon van Heusden, born in Nijmegen (Netherlands), on May 7 th 1967, Director, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a Class C Manager;

(iv) Jorrit Crompvoets, born in Voorst (Netherlands), on May 16 th 1976, Director, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a Class C Manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present notarial deed appears in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this notarial deed.

This deed having been given for reading to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément empêchée.

A comparu:

Roots Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.483, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici dûment représentée par Madame Marie KAISER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le trois juillet 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sagasta Corporate Finance S.à r.l.» (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, fonds commun de placement, instruments financiers dérivés, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des présents statuts.

3.4 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des parts sociales - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

Capital social émis

5.1 La Société a un capital social émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres parts sociales.

Art. 7. Compartiments.

7.1 Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions créant un tel Compartiment, chaque Compartiment comprendra une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2 Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3 Sauf disposition contraire dans les résolutions de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4 Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5 La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories des parts sociales.

7.6 Les frais, coûts, dépenses et autres obligations de la Société encourus pour le compte de la Société elle-même seront des obligations générales de la Société et ne seront pas payés par le biais des avoirs d'un Compartiment en particulier. Au cas où les frais, coûts, dépenses et autres obligations mentionnées ci-dessus ne pourront pas être financés autrement, ils seront payables à parts égales par les Compartiments en existence dans la Société au cours de la période à laquelle les frais se rapportent (la «Période de Facturation»), sauf que pour les Compartiments qui ont été en existence depuis moins longtemps que l'ensemble de la Période de Facturation, la partie des frais généraux imputables à de tels Compartiments sera réduite pro rata temporis et la différence entre la partie totale des frais généraux imputable à un Compartiment et le montant réduit pro rata temporis sera allouée à parts égales aux Compartiments existants pour l'ensemble de la Période de Facturation.

7.7 Les frais, coûts, dépenses et autres obligations encourus par un Compartiment déterminé seront à la charge de ce Compartiment uniquement.

Art. 8. Registre des parts sociales.

8.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 9. Propriété et transfert de parts sociales.

9.1 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables entre associés ou à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

9.2 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

9.3 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Obligations, valeurs mobilières et autres instruments de dette

Art. 10. Obligations nominatives ou au porteur. La Société peut émettre des instruments nominatifs de dette ou au porteur. Les instruments nominatifs de dette ne peuvent pas être échangés ou convertis en instruments de dette au porteur.

D. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

11.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

11.2 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

11.3 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés et des présents statuts. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.4 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 12. Convocation de l'assemblée générale des associés.

12.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.2 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

12.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Conduite de l'assemblée générale des associés.

13.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

13.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

13.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des associés agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

13.4 Vote

13.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

13.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.5 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

13.6 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

13.7 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

13.8 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 15. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 16. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

E. Le conseil de Gérance

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

17.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de trois (3) classes de gérants: le «Gérant Classe A», le «Gérant Classe B» et le(s) «Gérant(s) Classe C» (les gérants sont référencés individuellement comme «Gérant» et collectivement «Gérants»).

17.2 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

17.3 Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire, en conformité avec l'article 21.6 des présents statuts, en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

17.4 Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil de Gérance détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

17.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 18. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

18.1 Les Gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

18.2 Tout Gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Vacance dans le mandat d'un gérant.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les Gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

19.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs associés, le nombre total des membres du Conseil de Gérance devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des associés soit, provisoirement, par les Gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur la nomination permanente.

19.3 Le décès ou la démission d'un Gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Convocation des réunions du Conseil de Gérance.

20.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) Gérants au siège social de la Société à moins d'une indication contraire dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

20.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les Gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque Gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil de Gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 21. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

21.1 Le Conseil de Gérance choisira à tout moment un Gérant Classe C qui agira en qualité de président. Si le président ne peut assister à une réunion du conseil, sa fonction sera assurée par un des autres Gérants présents à la réunion et désigné à cet effet par le Conseil de Gérance. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

21.2 Quorum

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins (i) un (1) Gérant Classe A, (ii) un (1) Gérant Classe B et (iii) un (1) Gérant Classe C sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

21.3 Vote

Les décisions seront prises par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, pourvue que cette majorité soit composée à la fois du Gérant Classe A et du Gérant Classe B. Nonobstant les deux phrases précédentes, toute décision ou action à l'égard du Conseiller (y compris à l'égard du Contrat de Conseil) devra recevoir l'approbation de la seule majorité du Gérant Classe A et des Gérants Classe C, et ne devra pas obtenir le consentement ou l'approbation du Gérant Classe B.

21.4 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre Gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

21.5 Tout Gérant qui prend part à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

21.6 Le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les Gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque Gérant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout Gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil de Gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance. Ce Gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

22.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront rédigés et signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (s'il en a été désigné un), ou par deux (2) gérants.

22.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux Gérants.

Art. 23. Rapports avec les tiers.

23.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant Classe A ou un (1) Gérant Classe B et un (1) Gérant Classe C ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce mandat.

23.2 Nonobstant l'article 23.1 ci-dessus, la conversion en actions de tout titre convertible pouvant être émis par la Société, ne pourra être décidée que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C.

23.3 Les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative à des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 24. Conseiller. Il est entendu que la Société peut de temps à autre conclure un contrat de conseil (le «Contrat de Conseil») avec un ou plusieurs conseiller(s) (le «Conseiller»). Le Conseil de Gérance disposera d'un droit discrétionnaire pour approuver ou rejeter les recommandations ou avis du Conseiller et/ou approuver l'exécution de toute transaction, néanmoins le Conseiller peut, au jour le jour et sous réserve de certains seuils et paramètres définis dans le Contrat de Conseil et sujet à tous moments au contrôle général du Conseil de Gérance, avoir le pouvoir de prendre certaines décisions relatives aux investissements de la Société sans l'accord préalable du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer au Conseiller certaines responsabilités quotidiennes supplémentaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseiller ne prendra pas part de façon active à la gestion de la Société et n'a aucune compétence en la matière. Plus particulièrement, le Conseiller n'aura pas le pouvoir d'engager la Société avec des tiers, sauf autorisation spécifique mentionnée dans tout Contrat de Conseil applicable.

Art. 25. Décisions importantes - Impasse. Les «Décisions Importantes» suivantes nécessiteront l'accord préalable et unanime des Gérants, et seulement lorsque la loi le requiert, des associés.

Les Décisions Importantes sont, à l'égard de la Société, les suivantes (y compris la proposition de tout membre du Conseil de Gérance à propos de ce qui suit):

(i) Toute décision à prendre par la Société en ce qui concerne l'acquisition de tout investissement;

(ii) La vente de tout investissement par la Société à moins que les conditions selon lesquelles une vente peut être effectuée sans le consentement de tout Gérant ou de tout associé ont été convenues entre le Conseil de Gérance et le Conseiller à l'égard de cet investissement;

(iii) Toute décision à prendre par la Société en ce qui concerne une modification des objectifs d'investissement de la Société;

(iv) L'acceptation d'une personne morale ou une personne physique en qualité de Gérant ou associé de la Société, ou de l'une de leur filiales, sauf lorsque les cessionnaires sont expressément permis par les présents statuts;

(v) Tout acte fait ou décision prise pour et au nom de la Société ou de toute filiale dérogeant aux présents statuts;

(vi) Toute modification des documents sociaux de la Société, incluant, pour éviter tout doute, les présents statuts;

(vii) La conclusion ou la modification de tout Contrat de Conseil avec tout Conseiller, la modification de la structure capitalistique de la Société (à l'exception de ce qui est prévu à l'article 5.2), comprenant toute décision relative à (i) l'émission de parts sociales, warrants, droits et autres titres de la Société et (ii) aux actifs de la Société;

(viii) Tout emprunt contracté par la Société dans les limites imposées par la Loi sur la Titrisation;

(ix) La liquidation ou dissolution de la Société; et

(x) L'acquisition, la mise en gage et l'aliénation de tout actif ou parts sociales de la Société.

Si (i) les associés lors de deux (2) assemblées générales successives ne sont pas en mesure de prendre une décision à prendre par les associés ou (ii) le Conseil de Gérance lors de deux (2) conseils successifs n'est pas en mesure de prendre une décision à propos d'une Importante Décision à prendre par le Conseil de Gérance, chaque associé peut organiser une réunion entre les représentants autorisés respectifs des associés aux fins d'examiner et de discuter tous les points en suspens. Les associés feront tout leur possible pour résoudre toute impasse. De plus, chaque associé peut aussi décider de convoquer un tiers qui agira en qualité de négociateur tiers afin d'aider à résoudre la situation d'impasse.

F. Surveillance de la Ssociété

Art. 26. Réviseur(s) d'entreprises. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le Conseil de Gérance et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

G. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 27. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Bénéfices.

28.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, le bilan et le comptes des profits et pertes, conformément à la Loi sur les Sociétés. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

28.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat de chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

28.3 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5.

28.4 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 29. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

29.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le Conseil de Gérance pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts interdisent la distribution.

29.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés /de l'associé ou des Gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

H. Liquidation et date finale de liquidation

Art. 30. Date finale de liquidation. Si au 1 er janvier 2018 (la «Date de Résiliation») la Société détient des investissements non réalisés, la participation des associés dans la Société (et indirectement dans les investissements) (les «Participations Restantes») sera soumise à la disposition mécanique suivante, à condition que le Conseiller puisse, avec l'accord des associés, prolonger la Date de Résiliation à toute date ultérieure convenue entre eux, ainsi la disposition mécanique suivante commencera à cette date.

Dans les quinze (15) jours de la Date de Résiliation, la Société obtiendra (aux frais de la Société) une évaluation des Participations Restantes calculée par un mandataire tiers raisonnablement acceptable par les associés. Dans les quarante-cinq (45) jours de la Date de Résiliation, la Société entamera la liquidation des actifs qui devra être terminée pas plus tard que six (6) mois après la Date de Résiliation (la «Date Finale de Liquidation»). Le Conseiller mettra tout en œuvre pour que cette liquidation soit effectuée dans cette période convenue.

Art. 31. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 9 (Compartiments), chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société.

Art. 32. Liquidation de la Société.

32.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

32.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

I. Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites comme suit:

Roots Luxembourg S.à r.l., susnommée, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de la Société.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Assemblée générale des associés

La société susnommée, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et se considérant comme valablement convoquée, procède immédiatement à une assemblée générale extraordinaire:

Ayant au préalable vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, elle a prend les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1) L'adresse du siège social de la Société est établie au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) Tom Larkin, né à New Jersey (USA), le 21 février 1964, Administrateur, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 6 th floor, New York 10022 (USA), en qualité de Gérant Classe A;

(ii) Andrew Newton, né à Brantford (Canada), le 9 mai 1972, Administrateur, résidant professionnellement à rua Calçada da Estrela, 20, 3°, esq. 1200-664, Lisbon (Portugal), en qualité de Gérant Classe B;

(iii) Ramon van Heusden, né à Nijmegen (Pays-Bas), le 7 mai 1967, Administrateur, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant Classe C;

(iv) Jorrit Crompvoets, né à Voorst (Pays-Bas), le 16 mai 1976, Administrateur, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant Classe C.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 juillet 2013. LAC/2013/34760. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013116931/845.

(130141698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.238.

—

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2012, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 8 août 2013

Première résolution

Dans le cadre du mandat du réviseur d'entreprises agréé pour les exercices 2011 et 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de remplacer Interaudit Sàrl par Audit Conseil Services Sàrl, ayant son siège social au 283 route d'Arlon L-8011 Strassen et inscrite sous le numéro RCSL B 142.685.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de remplacer Madame Françoise Fillot dans le cadre de son mandat d'administrateur, par Monsieur Frédéric Goosse, né le 06.09.1969 à Saint Josse ten Noode, avec adresse professionnelle au 13 rue de la Libération L-5969 Itzig. Ce mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013116941/19.

(130141539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

RV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.378.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RV S.A.

Référence de publication: 2013116929/10.

(130141975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SGFD, Société Générale Financing and Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.794.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116934/10.

(130142154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Real Estate Opportunities 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.471.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

represented by Mr Sébastien Bach, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability (Real Estate Opportunities 2 Investments S.à r.l). ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Real Estate Opportunities 2 Investments S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, including mezzanine loans, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand five hundred Euros (€ 15,500) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among members. Exceptif otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by at least three (2) managers composed of one or several Class A Manager(s) and of one or several Class B Manager(s), who shall constitute the Board of Managers.

They are appointed, designated as Class A Manager and Class B Manager and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. The managers need not to be shareholders. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, including at least one Class A Manager and one Class B Manager (including by way of representation). Such quorum requirements shall also be applicable at any adjourned meeting of the Board of Managers as the case may be. The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Friday of May at 2.00 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 th December of the next year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l., previously named.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately and unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

- Control Services Corp., with registered address at Coastal Building, 2 nd Floor, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Class B Managers

- Laurent Godineau, born on 17 th June 1973 at Cholet (France), with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Sébastien Bach, born on 13 th September 1984 at Sarreguemines (France), with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l, ayant siège social est au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, concsitutée aujourd'hui par le notaire soussigné,

Représenté par Monsieur Sébastien Bach, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (Real Estate Opportunities 2 Investments S.à r.l.) La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Real Estate Opportunities 2 Investments S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Objet. La Société peut effectuer toutes transactions directement ou indirectement en relation avec l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, dont des prêts mezzanines, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds en vue d'établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, de la manière qu'ils seront constitués de temps en temps et notamment, mais pas limité à, son portefeuille de titres, quelle que soit leur origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissements, souscriptions, prises fermes ou options, des titres ou droits et de les réaliser par voie de ventes, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut également donner des garanties et donner des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations. La Société peut également gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur partie de ses actifs.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille cinq cents Euros (€ 15,500) divisé en quinze mille cinq cents (15,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par au moins trois (2) gérants composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B, lesquels constituent le conseil de gérance.

Ils sont nommés, désignés en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Ce quorum est applicable à toute réunion du conseil de gérance ajournée.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200¬2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Toutes les parts ont été souscrites par «Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l.», prénommée,

Toutes les Parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de Catégorie A

- Control Services Corp., ayant son siege social au Coastal Building, 2 nd Floor, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Gérants de Catégorie B

- Laurent Godineau, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Sébastien Bach, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BACH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10007. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013116915/412.

(130141543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Realfund, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 97.522.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 15.30 heures le 11 Avril 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur Mme Anique Bourkel, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, du 8, rue Dicks, au 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

5- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Michel BOURKEL, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mme Anique BOURKEL, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

- Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales;

administrateur-délégué:

- M. Michel BOURKEL, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013116925/25.

(130142082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116921/10.

(130141507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Colonnade Holdco n°12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.467.

—

Veuillez prendre note des changements de noms des associées suivantes:

Anciennement	Nouveau nom
Barclays Private Equity European Fund III «A»	Equistone Partners Europe Fund III «A» L.P.
Barclays Private Equity European Fund III «B»	Equistone Partners Europe Fund III «B» L.P.
Barclays Private Equity European Fund III «D»	Equistone Partners Europe Fund III «D» L.P.
Barclays Private Equity European Fund III «E»	Equistone Partners Europe Fund III «E» L.P.
Barclays Private Equity European Fund III «F»	Equistone Partners Europe Fund III «F» L.P.
Barclays Private Equity European Fund III «G»	Equistone Partners Europe Fund III «G» L.P.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco n°12 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116562/19.

(130142228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.241.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 21 mars 2013

En date du 21 mars 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à São Paolo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016:

- Monsieur Ailton BERNARDO
- Monsieur Gian-Paolo CORSETTI
- Monsieur André PATIRI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 août 2013.

Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013116560/25.

(130142134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Context Immo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goeblange, 16, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 150.854.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116563/10.

(130141649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Letty, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.432.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 août 2013

Première résolution

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Claude Zimmer et Mr Sibrand van Roijen de leur mandat de gérants de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux gérants de la société:

- Centennial Management N.V., ayant son siège social au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao;

- Mr. Hans Pieterman, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen;

- Mr Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116781/19.

(130142018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Kydee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.735.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013116773/11.

(130142013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

L.G.C. - Location Génie Civil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 42, Akescht.

R.C.S. Luxembourg B 104.668.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116775/10.

(130142202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L.K Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.520.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.K. PROMOTIONS

Référence de publication: 2013116776/10.

(130141941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Laguna Life Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 172.444.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116777/10.

(130142078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

KWI-Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.372.

—

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de KWI GLOBAL S.A. a été transféré avec effet au 13 août 2013 à l'adresse suivante:

L-2320 Luxembourg, 94 boulevard de la Petrusse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour KWI GLOBAL S.A.

Référence de publication: 2013116770/13.

(130141498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

AES Principal Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.844.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juillet 2013

La société KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce est des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet au 24 Juin 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013114409/14.

(130139428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.877.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114413/9.

(130139919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ahhadirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.871.

—

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013114412/10.

(130139438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

AK Conseil & Stratégie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15-17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 179.363.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67047 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114415/10.

(130139858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Bank Capital Opportunity Feeder Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.267.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114452/11.

(130138862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013114419/13.

(130139212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Amundi Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

—

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013. Signature.

Référence de publication: 2013114421/10.

(130139515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Parques Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.426.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Parques Luxco S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 th , 1933 and of December 28 th , 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 st October and closes on the 30 th September.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30 th day of September 2013.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the Sole Associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 er . Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Parques Luxco S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er octobre et se termine le 31 septembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2013.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9330. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116260/408.

(130140891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.588.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114430/9.

(130139026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ascania I Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.328.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114431/9.

(130139025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck